

Le Landeron. Histoires d'une ville, Editions Gilles Attinger, Hauterive, 2001, 310 pages.

C'est un « ouvrage élaboré à l'initiative de la Fondation de l'Hôtel de Ville du Landeron », réalisé grâce aux recherches menées par le service cantonal de la protection des monuments et des sites et grâce à l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel. Enrichi par les dernières trouvailles, le livre, d'une écriture agréable au service d'une érudition bienvenue, bénéficie d'une illustration variée et documentaire, selon les bonnes habitudes de l'éditeur. Pour rendre justice à chaque contribution des trente-deux auteurs, il a paru préférable d'insister sur le contenu plutôt que sur les personnes qui ont rédigé les brefs chapitres. Une solution kaléidoscopique a en effet permis de maîtriser l'ensemble, grâce à une subdivision en thèmes peu contraignants.

La première partie place Le Landeron dans son contexte préhistorique: les plus anciens restes archéologiques remontent à l'âge du bronze final. En terrain marécageux, la construction de la ville n'est entreprise qu'à partir de 1328-1329, selon les données précieuses et nouvelles de la dendrochronologie. Une excellente mise au point éclaire les divers épisodes de la rivalité entre les évêques de Bâle et les comtes de Neuchâtel dans la région appelée Nugerol.

« Naissance d'une ville », la deuxième partie, explique comment on procédait lors du renouvellement des franchises, en l'occurrence celles de 1350. Une documentation inédite établie par le Service des monuments et des sites constate que la ville « a conservé malgré les reconstructions la plupart de ses murs médiévaux ». Des fouilles archéologiques ont par exemple permis de découvrir qu'une digue a ensermé le terrain à bâtir bientôt remblayé, que le bas du mur d'enceinte a été établi avant les murs des maisons et qu'il a fallu exhausser le sol, car les constructions s'enfonçaient sur place. Plans et reconstitutions explicitent comment se sont agrandies les maisons. Entre le milieu des XV^e et XVI^e siècles on peut parler « d'efflorescence artistique », les décors peints s'apparentant à des œuvres fribourgeoises. Hôtel de Ville et chapelle des Dix Mille Martyrs, dont l'histoire est précisée, sont particulièrement représentatifs à cet égard; la description s'attache aux peintures de la salle dite des Avis, comme à une rosace polychrome dont la dernière couche remonte à 1755! Une étude toponymique solidement étayée enrichit enfin nos connaissances des lieux-dits.

La troisième partie concerne essentiellement l'administration établie par les comtes de Neuchâtel, notamment celle de la justice et le rôle du « plaid de Saint-Maurice » comparé à d'autres de Suisse romande. Elle aborde aussi la démographie de la châtellenie du Landeron aux XIV^e et XV^e siècles et révèle que 15% des recettes du comté y étaient perçus. Un auteur tire au clair l'épisode controuvé du siège de la ville en 1324-1325 avec usage d'une machine de guerre; d'autres retracent l'histoire de la maison de Vaumarcus (Ville N° 20-22) dont la grande salle a conservé un sol encore pavé de 605 carreaux de terre cuite estampés et vernis.

« L'ouverture vers l'extérieur » est le titre éloquent de la quatrième partie. Au cours d'un XV^e siècle troublé, dans une région stratégique où le trafic par eau et

par terre est surveillé par divers alliés, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'acte de combourgeoisie de 1449, par lequel Soleure assure au Landeron une protection militaire et un soutien contre d'éventuels accrocs aux franchises par le comte de Neuchâtel. Le chapitre Saint-Ours de Soleure possède 84 ares de vignes au Landeron en 1512; les archives permettent d'évaluer la production de vin pour 1428 et 1481. Quarante ans plus tard, l'Hôpital de Soleure détient 130 ares au Landeron, soit un cinquième de son domaine alors principalement situé à La Neuveville. Parmi d'autres maisons religieuses propriétaires, il y avait Frienisberg. L'abbaye Saint-Jean, de Cerlier, posséda diverses maisons dans la ville, la plus marquante au nord-est. D'origine franc-comtoise, puis bourgeois du Landeron, Laurent Perroud sculpteur «encore postgothique», marqué par la Renaissance surtout dans ses œuvres de maître maçon, est le mieux connu des artistes de la «Renaissance neuchâteloise» de la seconde moitié du XVI^e siècle. Dans un autre domaine, liens familiaux, intérêts stratégiques et commerciaux, voire le désir d'acheter le comté de Neuchâtel à l'époque troublée de la Réforme, expliquent les relations de Soleure avec Le Landeron attaché à l'ancienne foi.

Une soixantaine de pages forme la cinquième partie consacrée au «Landeron catholique» commençant par l'examen critique du récit d'un vote des Landeronnais tout à fait opposés à la Réforme religieuse en 1542, et par l'étude de la prétendue chaire portative de Guillaume Farel. En fait il y eut «la priorité aux solutions politiques» de Berne et de Soleure impliqués dans ce conflit religieux, où de minimes incidents menacèrent longtemps la paix confessionnelle. Pour les peintures gothiques (Couronnement de la Vierge, vers 1500), l'étude s'étend aux travaux du Maître à l'œillet de Baden et d'Augustin Wisshak établi à Neuchâtel avant 1511. A l'influence bernoise succéda celle de Fribourg pour toute la région neuchâteloise. La richesse artistique du patrimoine a imposé des choix aux auteurs. A la chapelle de Combes, la petite enfance et la bonne mort ont déterminé l'iconographie populaire, complexe et cohérente. Dans l'église Saint-Maurice, voisinent les tableaux des autels, postérieurs à la construction de 1832, avec un Couronnement de la Vierge de 1640. Quant à la chapelle des Dix Mille Martyrs, outre des restes de fresques anciennes et une Piétà de Hans Geiler, elle abrite nombre de tableaux et de statues polychromes. Le musée de l'Hôtel de Ville présente un choix d'orfèvrerie religieuse et profane de diverses provenances, unique dans une commune de la région. Pour les éléments de façades des XVI^e et XVII^e siècles, toute une typologie comparative montre l'influence de la Renaissance. Dès 1667 paraissent des formes classiques, puis au XVIII^e siècle s'impose la régularité des percements des façades. Un superbe relevé de celles-ci pour la vieille ville résume ces observations détaillées; il y apparaît même la menuiserie des portes! Une quarantaine de documents des archives communales permettent de constater que Le Landeron, siège régional de la répression de la sorcellerie, «n'a pratiquement pas fourni de victimes au bûcher»! Pendant trois siècles depuis 1695, les capucins assumèrent le service de la chapelle communale des Dix Mille Martyrs. Fait peu connu, Le Landeron et la ville de Neuchâtel reçurent une pension du roi de France à partir des années 1580. Les versements se

firent avec irrégularité, peut-être en relation avec les problèmes de succession des Orléans-Longueville. En raison de la mainmise de Berne sur les rives du lac de Biemme, les Landeronnais virent se réduire leurs droits de pêche, reconnus en 1894 seulement! La catholique Marie de Nemours favorisa la vie spirituelle de ses sujets landeronnais, de sorte que le règne des rois de Prusse fut défavorable à la ville et engendra la nostalgie de la princesse française.

Centrée sur le développement au XIX^e siècle, la sixième partie est riche de données nouvelles. La Bourgeoisie du lieu qui se recrutait par cooptation devint Commune en 1848, doublée d'une municipalité en 1875 seulement. Un simple chemin précéda la vitale route du Pied du Jura, suivie en 1859-1860 par l'établissement du chemin de fer. «Derrière les façades» modernes, les archéologues découvrent un solivage qui peut remonter à 1340 environ, des plafonds posés au XV^e siècle, toutes sortes d'escaliers et des cheminées gothiques ou Renaissance. Plusieurs poêles ne sont connus que par des photographies anciennes. Pour sa part, le vignoble, très morcelé et second du canton en importance, a conservé jusque dans les années 1930 des plants indigènes ayant survécu au phylloxéra. La vitalité de la commune apparaît dans un fort accroissement démographique entre 1850 et 1899. Les étrangers s'y trouvent dans une proportion moindre que dans le canton. A défaut d'élan industriel, l'horlogerie attirée par la situation favorable du lieu compte une fabrique d'environ cent ouvriers en 1905; de petites entreprises en occupent une quarantaine à quoi s'ajoutent de modestes unités industrielles ou commerciales. Une mise au point bienvenue sur les problèmes ferroviaires précède la conclusion: Le Landeron n'aurait-il pas «tout fait pour prouver son existence et asseoir sa reconnaissance dans l'entité neuchâteloise»? Des renseignements nouveaux sous le titre «Empreintes architecturales» éclairent le développement lié à l'espace libéré par la Correction des eaux du Jura. Bâtiments publics, architecture privée, ensembles industriels et édifices religieux révèlent certaine nostalgie et des regards tournés vers l'avenir.

Grâce à un particularisme encore vivant, les Landeronnais ont obtenu en 1972 que la Fête-Dieu soit déclarée jour férié légal sur le territoire communal. Deux confréries masculines remontant au XV^e siècle sont réservées aux «bourgeois» du lieu, ce qui n'empêche pas l'organisation de festivités pour toute la population en plein essor démographique. Comme précieuses annexes, la première met en valeur les résultats obtenus par la dendrochronologie. Suit la traduction de la charte de franchises du Landeron, formée de quatre éléments qui ont abouti au texte de 1350, enfin une chronologie s'étend de -960 à 2001.

Jean COURVOISIER